

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)

DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024

Mise à jour avril 2024

Nom de l'épreuve : **Régate de Ligue D1 Voile Légère
Optimist / Dériveurs / Catamarans**

Autorité Organisatrice : **Société Nautique d'Ajaccio (2A003)**

Dates et Lieu : **Dimanche 10 novembre 2024 à Ajaccio**

Grade : **5A**

Groupe WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/FNouNofIGb0GzVpISDNKt3>

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Le Règlement du Championnat de Ligue
- 1.4 La conciliation suivant l'Annexe T des RCV s'appliquera.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les Avis aux Concurrents seront mis en ligne sur le « [Tableau Officiel](#) » dans l'Espace Régate à l'adresse : www.snajaccio.fr et si possible sur le [groupe WhatsApp de la Régate](#).
- 3.2 Le PC course est situé à [au bureau d'accueil de la SNA](#) : téléphone : **04.95.21.40.43**, email : sna.regates@gmail.com.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [sur la cale de mise à l'eau](#).
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter [la cale de mise à l'eau](#). Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **30 minutes** après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nombre maximum de Courses
Dimanche 10 novembre 2024	Optimist	4
	Dériveurs Inter-Séries	5
	Catamarans Inter-Séries	5

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **12h00**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un [pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement](#).
- 6.5 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après : **Sans objet**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Optimist	Pavillon « Optimist » (jaune)
Dériveurs Inter-Séries	Pavillon «Open Bic » (blanc)
Catamarans Inter-Séries	Pavillon WLS (rose)

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Pavillon blanc avec chiffre 1 pour le parcours N°1

1

Pavillon blanc avec chiffre 2 pour le parcours N°2

2

Pavillon blanc avec chiffre 3 pour le parcours N°3

3

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Cylindrique Rouge	Marque 1 A : Cylindrique Orange Marque 1 B : Cylindrique Jaune Marque 2 : Cylindrique Orange Marque 3 : Cylindrique Orange Marque 4 : Cylindrique Jaune	Cylindrique Blanche

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Optimist	20 mn	40 mn	10 mn
Dériveurs Interséries	20 mn	40 mn	---
Catamarans Interséries	20 mn	40 mn	---

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite fixé pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Pour la série Optimist, au delà de 10 minutes après l'arrivée du 1^{er}, un bateau de l'organisation notera les positions des concurrents en remontant la flotte jusqu'au dernier concurrent. L'ensemble des concurrents seront alors classés.

16.4 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. ARBITRAGE

17.1 Les infractions aux instructions suivantes :

- Règles de sécurité
- Bateaux accompagnateurs
- Règle 42

Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a).

17.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionné d'une pénalité inférieure à DSQ (DP)

17.3 Si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 des RCV (emploi du pavillon « O ») permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a), 42.2(b) et 42.2(c). Rappel : la godille est toujours interdite.

17.4 Les bateaux Jurys, Comité de Course peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1.

17.5 DEMANDE D'INSTRUCTION

Un bateau qui a l'intention de réclamer, sans décision du Jury dans le parcours, doit en informer le Comité de Course immédiatement après avoir fini sa course, ou aussitôt que possible.

Il devra indiquer le numéro de voile de son ou de ses adversaires.

Le réclamant se rendra immédiatement près du bateau Comité, avec son adversaire qui aura été prévenu par son entraîneur via VHF

L'instruction aura lieu aussitôt sur l'eau (modifie RCV 61).

S'il existe une bonne raison de le faire, le Jury pourra instruire une réclamation ne répondant pas à cette exigence. Ceci modifie la RCV 61.1

18 CLASSEMENT

18.1 **UNE** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand **moins de QUATRE courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **QUATRE courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

19.2 *[DP]* RCV 40.1 s'applique, le port du gilet de sauvetage est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

19.3 Un bout de remorquage est obligatoire, celui-ci doit être à poste, attaché autour du mât ou à l'étrave du bateau.

19.4 A chaque sortie sur l'eau et retour à terre, un émargement sera mis en place sur la cale de mise à l'eau des catamarans.

19.5 L'émargement sortie sur l'eau sera ouvert une heure trente (1h30) avant le premier signal d'avertissement du jour. L'heure limite pour émarger au départ par les ENTRAINEURS ou ACCOMPAGNATEURS est l'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la première course.

19.6 L'émargement retour est à faire par le COUREUR lui-même, dans un délai d'une heure (1h) après l'arrivée du dernier de la classe, ou après l'indication de la fin des courses du jour par le comité de course.

19.7 Après utilisation des pavillons « AP/H » ou « N/H » par le CC, l'émargement retour sur l'eau, sera à disposition dès le premier retour à terre.

19.8 Pénalités pour infraction à l'émargement retour : Le concurrent recevra sans instruction une pénalité de 10% calculée sur le nombre de bateaux inscrits dans sa catégorie mais pas plus que le nombre d'inscrits plus 1 à la dernière course de la journée. (Cela modifie la RCV 63.1).

19.9 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Il n'y a pas de Jauge Officielle, mais un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : [Pavillon Arbitre FFVoile sur le bateau Comité](#).

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés **[sans objet]**.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels **ou accompagnateurs**.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **parc à bateaux**.

26. PRIX

Des prix seront distribués :

- Aux trois premiers du classement général
- Aux trois premiers de chaque catégorie d'âge à partir de 5 concurrents
- Aux premiers de chaque catégorie d'âge si moins de 5 concurrents
- Aux trois premières féminines de chaque classe à partir de 5 concurrentes
- Aux premières féminines de chaque classe si moins de 5 concurrentes
- Au premier Club.

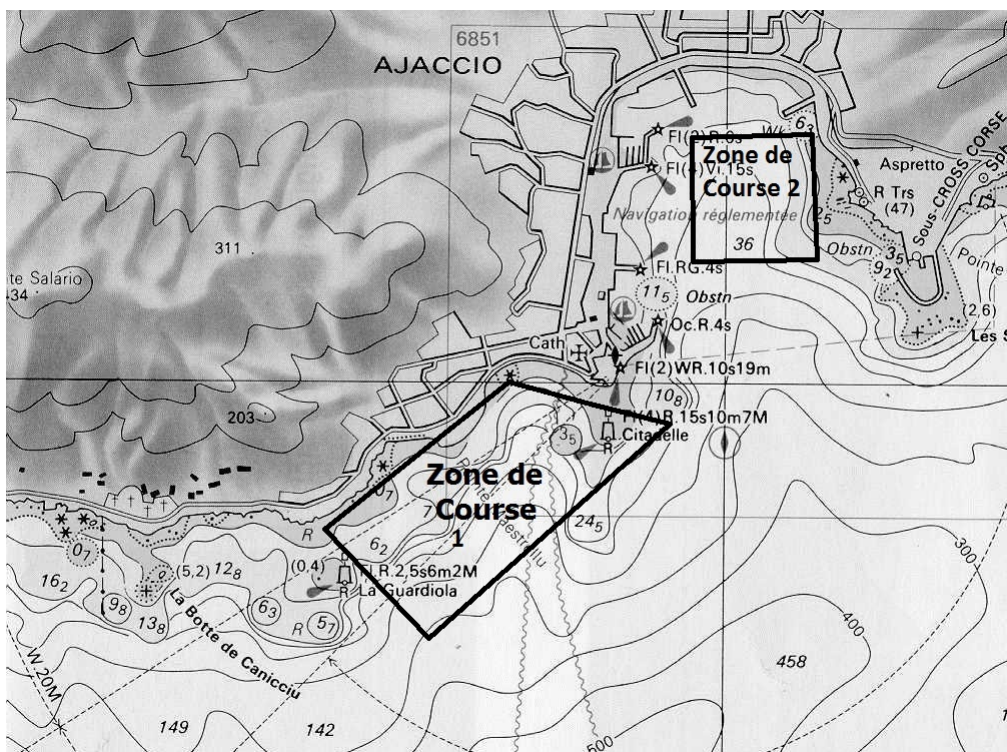
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : **Alain FICHOU (Lic 0538171 V)**

Président-e du comité technique : ND

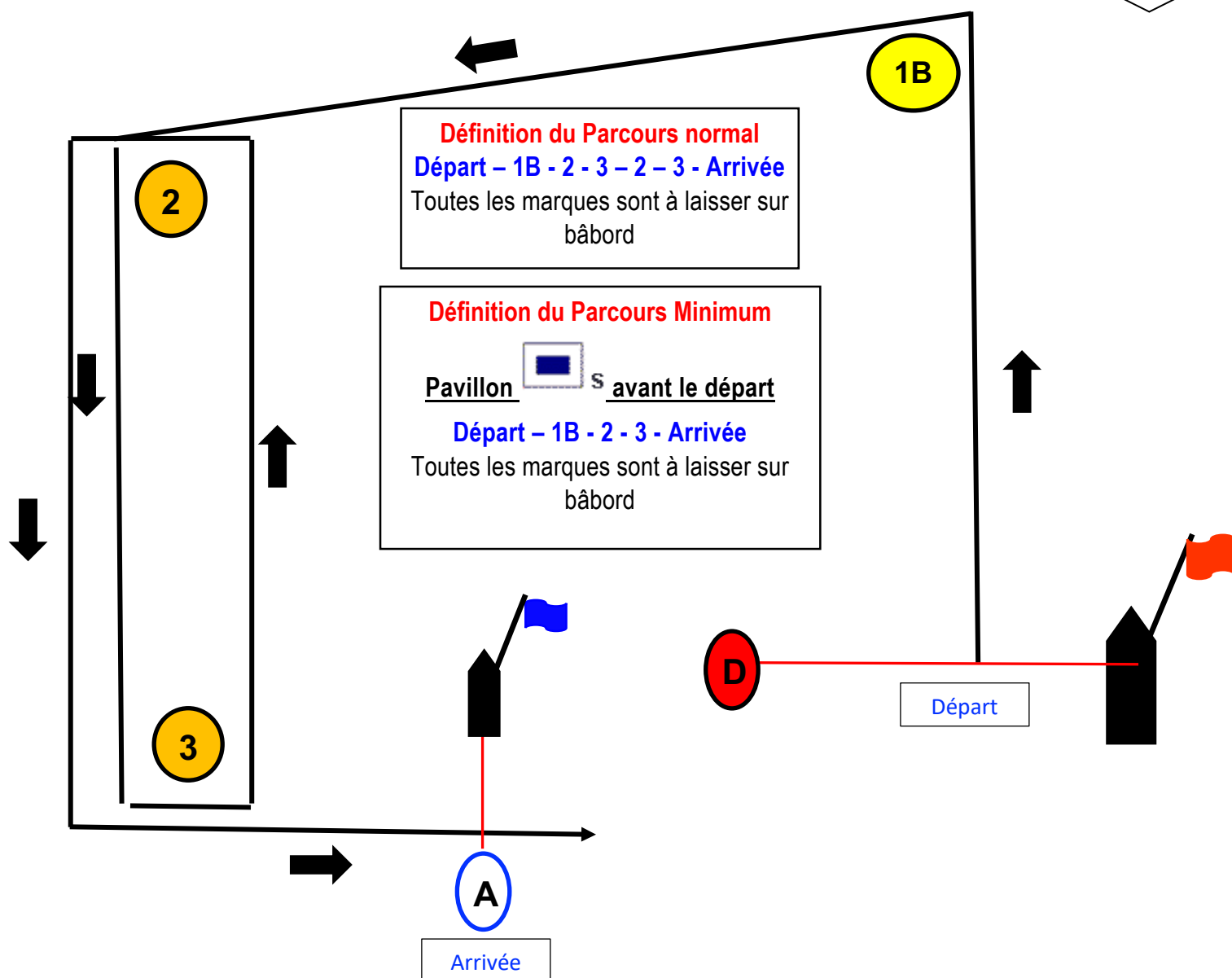
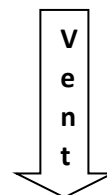
Président-e du jury : **Christophe DUMOULIN (Lic 0714975 R)**

ANNEXE ZONES DE COURSE

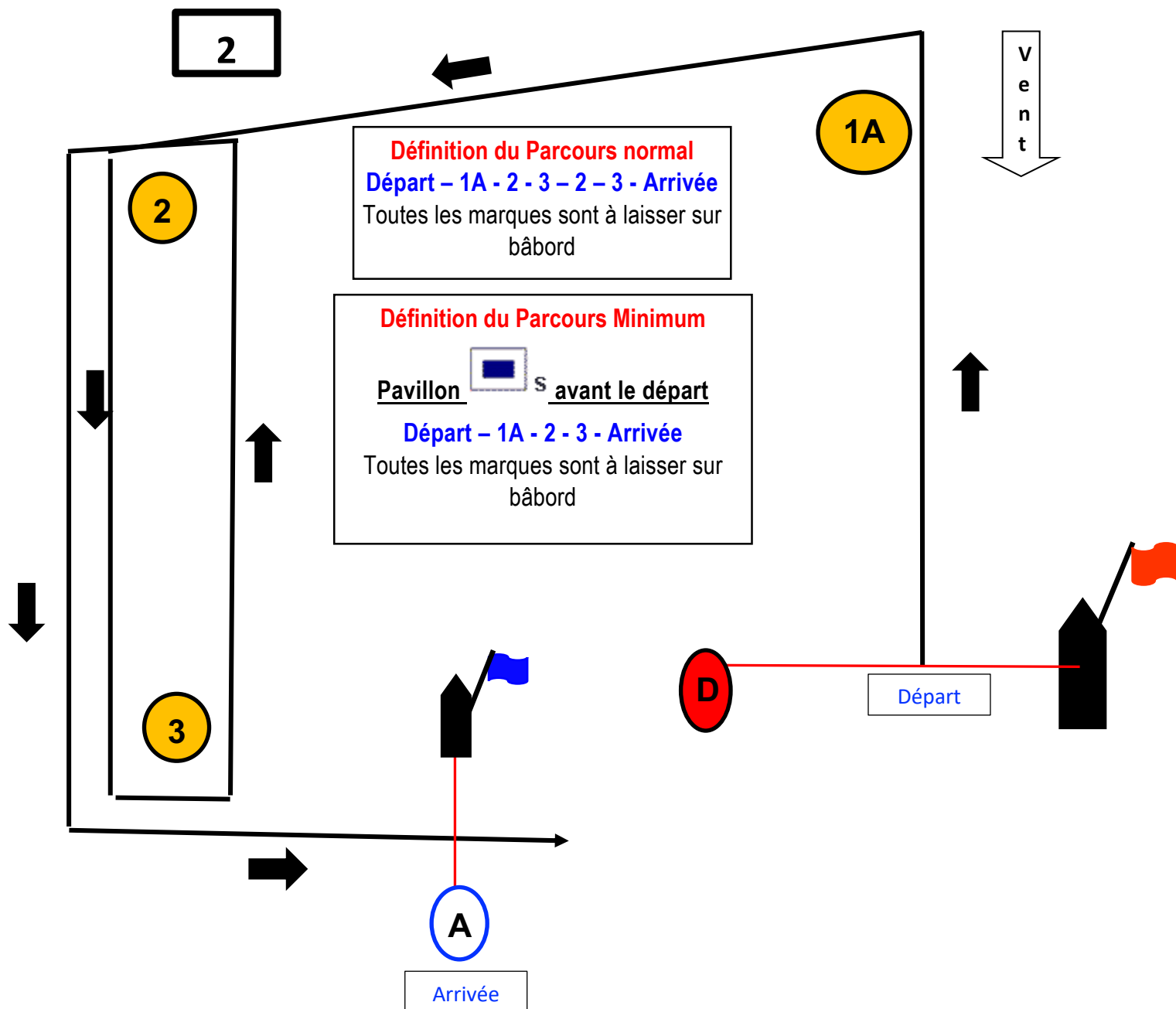


1

Parcours N°1 Optimist



Parcours N°2 : Dériveurs / Catamarans



Parcours N°3 : Dériveurs / Catamarans

